

FACE A LA PAC

Paiements aides PAC en décembre

Question :

J'ai entendu dire que les aides PAC ne seraient pas versées en décembre. Qu'en est-il exactement ?

Réponse :

En effet, avec la mise en œuvre de la réforme de la PAC et le report de dates de dépôt des déclarations, le versement des aides PAC début décembre ne sera pas possible.

Dans un contexte difficile et pour ne pas vous pénaliser, le gouvernement a décidé d'activer à nouveau le dispositif d'Apport de Trésorerie Remboursable (ATR). Comme le précédent, cet apport sera remboursé automatiquement sur le versement des aides PAC début 2016, sans aucune démarche de votre part. De plus, les intérêts de ce prêt de trésorerie sont pris en charge par l'État dans le cadre des aides relevant du régime de minimis agricoles.

Question :

Comment dois-je procéder ?

Réponse :

Deux situations :

- Si vous avez déjà déposé un formulaire de demande d'ATR en août, et reçu un premier versement début octobre, vous n'avez rien à faire. Vous recevrez automatiquement le complément début décembre.
- Si vous n'avez pas déposé de formulaire en août, vous devez impérativement **déposer le nouveau formulaire, le 31 octobre au plus tard à la DDT (20 rue de la providence - BP 523 - 86020 POITIERS Cedex)**. Vous toucherez l'équivalent des deux versements en une fois. Le formulaire est disponible sur notre site internet www.vienne.chambagri.fr, dans nos bureaux décentralisés, et sur www.telepac.agriculture.gouv.fr, et auprès de la DDT.

Question :

Quel sera le montant de cet apport ?

Réponse :

Le montant total de l'ATR versé (en 1 ou 2 fois) représentera de l'ordre de 95 % de vos aides versées en 2014 au titre des DPU, des aides couplées animales (PMTVA, aides ovines et caprines), de l'ICHN et de la PHAE2.

Les nouveaux demandeurs 2015 recevront un forfait à l'hectare.

Auréliе FOURNIER – Alain GUILLON
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Vivonne	05.49.36.33.60	☎ Bonneuil-Matours	05.49.85.87.80
☎ Montmorillon.....	05.49.91.01.15	☎ Mirebeau	05.49.50.44.29